



commune de Roquebrune-Cap-Martin Plan de Prévention des Risques

Etude géotechnique

Carte de qualification de l'aléa

Mouvements de terrain naturels
(Plan cadastral)_PL.1

Echelle : 1/2000

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel
Bernard MARTIN

74 /97485
Juin 1997

36, boulevard stalingrad - 06300 nice - téléphone 04 92 00 81 81 - télécopie 04 92 00 81 99

1	3
2	4

COMMUNE DE GORBIO

COMMUNE

LEGENDE DU NIVEAU D'ALÉA

1	Aléa mal connu - incertude
2	Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessibles).
3	Aléa moyen
3	Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
4	Aléa important
4	Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible
5	Aléa élevé ou très élevé
5	Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

NATURE DE L'ALÉA

Mouvements à intensité inusitée à forte

DECLARE	POTENTIEL	
ANCIEN	ACTUEL	
		1
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10
		11

Mouvements à faible intensité

		12
		13
		14
		15

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).
Dans la zone exposée on rajoute la lettre 'r' à celle du phénomène et l'indice du niveau de risque.
ex. : G-3 risque moyen de réception d'un glissement.

Couloir de chute de blocs

Ligne d'arrachement



QUALIFICATION DE L'ALÉA

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière (niveau de risque 1)

I : Zone d'aléa mal déterminée ou existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Lat : aléa anthropique, zone exposée à un aléa limité lié à des travaux tels que mise en remblai de vallons. Les conditions d'étude et de mise en œuvre de parades sont analogues à celles de la zone L.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte l'aléa sismique et l'aléa inondation (dans les vallons, liés aux phénomènes hydrauliques dus à des intempéries exceptionnelles).
La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.